

Il menace de tout faire sauter pour rester dans son studio

EXPULSION Locataire d'un appartement dans une résidence de Juan il ne payait plus son loyer

UN important dispositif policier a été déployé, hier matin, à Juan-les-Pins, pour assister un huissier qui devait procéder à une expulsion très difficile. Apparemment au bout du rouleau, un locataire qui ne payait plus le loyer de son studio situé au 5^e étage de la résidence « Silvaplane », sur le boulevard Raymond-Poincaré, menaçait de faire exploser son domicile à l'aide de bouteilles de gaz. Une menace synonyme d'appel au secours qui a mobilisé sur le terrain Gérard Piel, conseiller municipal et régional (PCF) et ses troupes afin, d'une part, que le locataire des lieux ne passe à l'acte et, d'autre part, que l'expulsion se passe le plus humainement possible.

L'homme, âgé d'une soixantaine d'années, était frappé d'un avis d'expulsion depuis octobre dernier. Ces derniers jours, alors que la mesure lui avait été une nouvelle fois signifiée, l'occupant du studio avait adressé un courrier à l'huissier de justice, demandant qu'un délai supplémentaire lui soit accordé. L'occupant souhaitait restituer les clés et quitter l'habitation le 14 mai prochain.

Une requête rejetée, d'où l'intervention d'hier. Mais il aura fallu plus d'une heure de négociations pour que l'habitant entende raison et finisse par céder à l'injonction.

A l'intérieur du studio, en guise d'explosif, les forces de l'ordre n'ont découvert que deux petites cartouches de gaz nécessaires à l'alimentation



Le locataire a été expulsé par la police de son studio juanais au bout d'une heure de négociations.

(Photo Frantz Bouton)

d'un réchaud.

Sur place, Gérard Piel, n'a pas caché sa colère : « Depuis plus d'un mois, j'ai alerté la mairie, la Casa et les services sociaux sur le cas urgent de cette personne qui est très perturbée par sa situation. Personne n'a bougé. Aujourd'hui, on vient l'expulser manu militari. Agé, malade, sans argent il ne peut aller nulle part, ni louer. Que va-t-il devenir ? »

L'homme a été conduit dans un premier temps au commissariat central. Il devait, par la suite, être hospitalisé.

Nombreux logements inoccupés

Parmi les habitants du quartier qui ont été nombreux à assister à cette expulsion, certains ont affirmé que de nombreux logements étaient vacants dans le quartier. « L'ancien hôtel de la Régence compte douze chambres inoccupées qui pourraient servir à accueillir des personnes dans le besoin, explique Robert, un riverain.

Rue Félon, « il y a un immeuble qui est inachevé depuis une quinzaine d'années. Il y a aussi la villa « Vénitienne » qui est abandonnée. »

« Malheureusement de nombreuses personnes sont dans le même cas de détresse, a conclu Gérard Piel. D'autres expulsions sont programmées, nous serons encore là. »